

Rapport de gestion et de durabilité

2025



Les Services industriels de Genève (SIG) publient pour la troisième année leur Rapport de gestion et de durabilité. Ce document présente la démarche de Responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et détaille les objectifs qu'elle s'est fixés pour mesurer son impact social et environnemental. Ce rapport expose aussi les risques que le climat fait peser sur les activités de l'entreprise.

L'éditorial

Le mot du Président et de la Directrice générale

4-5

Les activités et la chaîne de valeur

SIG, une entreprise publique aux activités multiples

6-9

- « Les activités et la chaîne de valeur
- « Les chiffres clés

La gestion des risques

SIG suit et anticipe les risques climatiques

10-11

- « La gestion des risques
- « L'impact du climat sur la distribution de l'électricité

La démarche RSE de SIG

Huit priorités pour un engagement concret en faveur de la durabilité

12-31

- « Définition des priorités
- « Tableau de bord
- « Être un partenaire responsable
- « Agir pour l'environnement
- « Construire des solutions durables

Les émissions de SIG par périmètre

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

32-35

La gouvernance

Une gouvernance au service de la stratégie

36-41

- « La gouvernance et la stratégie
- « La Direction générale
- « Le Conseil d'administration

Le mot du Président et de la Directrice générale

L'éditorial

Forte d'une nouvelle stratégie et d'une entreprise réorganisée, SIG met tout en œuvre pour répondre à sa mission de service public en faveur de la transition énergétique, comme l'expliquent Robert Cramer et Véronique Athané Ryser.

Les Services industriels de Genève vivent un moment charnière. Un nouveau cycle a commencé. L'entreprise s'est engagée dans une phase de construction comme elle n'en a pas connu depuis des décennies. Elle doit répondre à un nouveau défi: produire des énergies renouvelables en grande quantité, les distribuer en développant un réseau de chaleur à distance, et répondre aux besoins croissants en électricité. C'est la mission que lui assigne le Plan directeur cantonal de l'énergie, SIG œuvrant comme bras industriel du Canton pour réaliser cette transition énergétique.

Pour acter ce changement et lui donner l'impulsion nécessaire, l'entreprise s'est dotée d'une nouvelle stratégie. Cette dernière réaffirme les priorités industrielles de SIG et le besoin de maintenir un haut niveau de compétences techniques. Elle rappelle également que SIG doit être au service de la population genevoise en lui offrant des prestations de qualité à des prix acceptables, tout en assurant la pérennité économique de l'entreprise. Mi-2025, la Direction générale, renouvelée pour une large partie de ses membres, a mis en place une nouvelle organisation afin de recentrer l'entreprise sur ses activités industrielles et mieux répondre à ses missions.

Ces changements internes sont aussi visibles sur le terrain, avec la multiplication de chantiers importants. À vrai dire, les réseaux de chaleur ne sont pas une nouveauté. Mais ils se déploient désormais au centre-ville, à un rythme soutenu, et leur impact sur les habitants et la circulation s'en trouve accru. C'est la raison pour laquelle SIG a fortement renforcé la coordination de ces travaux avec les communes et le Canton. Par ailleurs, des techniques de construction parfois complexes sont privilégiées pour réduire les nuisances, comme l'utilisation de micro-tunneliers pour éviter les fouilles à ciel ouvert.

Le présent Rapport de gestion et de durabilité s'inscrit pleinement dans la démarche de l'entreprise. Il est fondé sur des objectifs clairs et mesurables, que ce soit dans le développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ou également concernant certains aspects sociaux, comme la sécurité au travail ou le développement de la mixité au sein de l'entreprise.

Ces objectifs ont été fixés il y a trois ans avec des cibles à atteindre en 2030. Certaines actions sont déjà bien engagées. L'énergie solaire connaît un bel essor. Les propriétaires sont toujours nombreux à installer des panneaux



Véronique Athané Ryser



Robert Cramer

solaires sur leurs toits. SIG joue ici pleinement son rôle d'activatrice. Elle encourage ce développement par le biais de conseils et de soutiens financiers. Et malgré une réglementation fédérale de plus en plus restrictive, elle continue de rémunérer au mieux les auto-producteurs pour le courant qu'ils réinjectent dans le réseau.

L'entreprise obtient aussi de bons résultats dans le contrôle de sa propre consommation d'électricité. Grâce à l'esprit d'innovation de ses équipes, elle développe des solutions techniques pour optimiser sa consommation.

Le déploiement des réseaux thermiques structurants avance également à un rythme soutenu. Onze kilomètres de conduites ont été posés en 2025, malgré des contraintes importantes en raison des chantiers qui se déroulent désormais au centre-ville.

En matière de production d'énergies thermiques non-fossiles, des objectifs très ambitieux ont été fixés dans le Plan directeur cantonal de l'énergie. Certaines innovations, notamment à l'usine d'incinération des Cheneviers, ont déjà permis d'accroître cette production. Le potentiel le plus important réside dans la construction de nouvelles installations, comme la station d'épuration d'Aire complètement

modernisée, qui récupérera la chaleur des eaux usées. Comme tous les grands projets d'envergure, ces réalisations sont toutefois soumises aux aléas des procédures d'autorisation et à d'éventuels recours.

L'entreprise s'est aussi fixé des objectifs sur des aspects sociaux et économiques. Les mesures mises en place pour réduire les accidents au travail portent leurs fruits mais doivent encore être accentuées, des efforts d'autant plus importants que les chantiers se multiplient. L'augmentation du nombre de femmes cadres, en revanche, ne suit pas encore l'évolution attendue, malgré les efforts fournis. La volonté de favoriser les promotions internes rend l'objectif plus difficile à atteindre étant donné la part nettement majoritaire des hommes dans les effectifs.

SIG s'est engagée avec détermination dans la transition énergétique. Mais celle-ci coûte cher. Elle nécessite des investissements importants. Pour la seule année 2025, près de 300 millions de francs ont été investis, un niveau supérieur aux années précédentes. Dans ce contexte, et pour assurer sa pérennité économique, l'entreprise s'est fixé un taux de rentabilité de ses actifs industriels de 4%. Ce niveau n'a pas été atteint pour la deuxième année consécutive. D'une part parce que

la Confédération a fortement réduit les marges autorisées sur la vente d'électricité et, d'autre part, parce que les raccordements aux réseaux thermiques ne sont pas encore à la hauteur des investissements consentis. Ces revenus sont différés dans le futur et obèrent pour l'heure la rentabilité. C'est là un point de vigilance pour les prochaines années.

SIG, une entreprise publique aux activités multiples

Les activités et la chaîne de valeur

SIG est une entreprise industrielle au service de la collectivité genevoise. Elle couvre un champ d'activités très diverses qui lui permettent de jouer pleinement son rôle dans la transition écologique.

SIG est un établissement de droit public autonome, propriété du Canton, de la Ville de Genève et des communes genevoises. L'entreprise est active sur tout le territoire cantonal, qui compte 530'000 habitants, et fournit des services essentiels dans de nombreux domaines. Elle distribue l'électricité, le gaz et l'eau potable, elle récupère et traite les eaux usées, elle valorise les déchets et fournit de l'énergie thermique. SIG exploite également un réseau de télécommunications et développe des services dans le domaine de l'éclairage public et de l'électromobilité. Enfin, elle a développé un programme ambitieux d'économies d'énergies à l'adresse de ses clients, que ce soient les ménages, les entreprises ou les administrations publiques.

L'entreprise est l'un des plus importants distributeurs multi-fluides de Suisse. Elle ne se cantonne par ailleurs pas à ce rôle, puisqu'elle dispose de nombreux ouvrages qui lui permettent d'être également productrice d'énergies.

C'est ainsi qu'en matière d'électricité, SIG produit elle-même un tiers des besoins de ses clients, soit près de 800 GWh/an sur les 2'500 GWh que consomme le canton. La majorité de cette production provient de ses barrages au fil du Rhône, le plus important étant celui de Verbois. L'usine des Cheneviers produit également de

l'électricité grâce à l'incinération des déchets, et plus d'une centaine d'installations solaires photovoltaïques complètent ce parc de production. Enfin, SIG développe des projets de parcs éoliens en Suisse, en partenariat avec des acteurs locaux.

Le gaz fourni par SIG est destiné principalement aux besoins de chaleur des clients genevois, ainsi qu'aux processus industriels. SIG s'approvisionne essentiellement auprès de l'entreprise Gaznat, dont elle est actionnaire, qui lui fournit près de 2'400 GWh chaque année, soit un peu moins de la moitié des besoins en chauffage du canton.

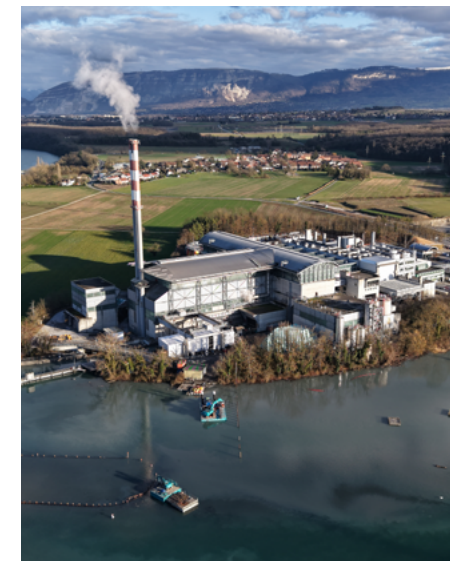
Par ailleurs, SIG déploie depuis plusieurs années un important réseau de chaleur et de froid à distance (GeniTerre et GeniLac), à destination des bâtiments du canton, qu'ils soient résidentiels ou commerciaux. Elle dispose d'ailleurs du monopole sur la partie structurante de ces réseaux, monopole accordé à la suite d'une votation populaire en 2022. Là encore, l'entreprise ne se contente pas de distribuer l'énergie, elle en assure aussi une partie de la production, en privilégiant la ressource locale et renouvelable. Les principales sources de chaleur proviennent actuellement de l'incinération des déchets et d'une centrale à gaz.

Elles seront complétées d'ici quelques années par la valorisation des eaux usées dans les stations d'épuration, pour laquelle d'importants travaux sont en cours. SIG a par ailleurs lancé un vaste programme de prospection du sous-sol afin de développer la géothermie. Enfin, l'eau du lac est également exploitée, aussi bien pour rafraîchir les bâtiments que pour les chauffer avec l'appui de pompes à chaleur. Une importante station de pompage sur le site du Vengeron sera prochainement mise en exploitation en complément de celle déjà présente sur cette rive du lac.

En matière d'eau, SIG est active sur l'ensemble du cycle. Elle capte l'eau dans le lac, et accessoirement dans les nappes phréatiques, avant de la traiter dans ses installations puis de l'acheminer aux clients finaux. Elle distribue plus de 50 millions de m³ d'eau potable chaque année. L'entreprise gère également l'évacuation des eaux usées jusque dans ses stations d'épuration, où ces rejets sont traités et seront de plus en plus valorisés en énergie thermique ainsi qu'en biogaz. Un volume de 76 millions de m³ est ainsi traité et exploité chaque année.



Station d'épuration de Villette



Usine des Cheneviers



Chaudière du Lignon



Barrage de Verbois



Conduites lacustres pour GeniLac

Exploiter les convergences

Forte de ses différentes activités, l'entreprise fait bénéficier ses clients de la convergence de ses différents réseaux et ouvrages. Les réseaux de chaleur à distance, par exemple, peuvent plus facilement exploiter la chaleur de l'usine d'incinération des Cheneviers, ou des eaux usées et, demain, des postes de transformation électrique, autant d'ouvrages qui appartiennent à SIG. Le potentiel qu'offrent ces convergences constitue sans nul doute un avantage pour la réalisation de la transition énergétique.

Le bilan de l'entreprise exprime à lui seul sa forte diversité industrielle. La valeur nette des installations de production et de distribution, toutes à Genève, s'élève en effet à plus de 3.4 milliards de francs.

Les activités de SIG relèvent en partie d'un monopole cantonal ou fédéral. Ces monopoles, encadrant les activités capitalistiques de SIG, exigent transparence des coûts et exemplarité en termes de gestion. Les autres activités de l'entreprise s'inscrivent dans des marchés en concurrence, telle que l'électricité pour les grands consommateurs ou les prestations de fibre optique. Au total, SIG compte près de 250'000 clients.

Faciliter la transition écologique

Consciente depuis longtemps de son rôle dans la transition énergétique du canton, l'entreprise a par ailleurs développé un ambitieux dispositif d'encouragement aux économies d'énergie à l'adresse de ses parties prenantes; le programme éco21 existe désormais depuis une quinzaine d'années. Ce programme dispense des conseils aux particuliers sous forme de visites à domicile, et accompagne les propriétaires immobiliers ainsi que les entreprises dans la rénovation de leurs bâtiments et dans l'optimisation énergétique de leurs processus de production. Des incitations financières, versées par SIG, complètent ce dispositif.



Enfin, chaque année, des trophées de la transition énergétique sont décernés aux entreprises méritantes, SIG jouant ainsi pleinement son rôle de facilitatrice et d'activatrice de la transition énergétique.

Enfin, signe de la place centrale que l'entreprise occupe dans la cité, SIG gère et finance l'exploitation et l'entretien du Jet d'eau, l'emblème de la ville si cher à sa population et à ses nombreux touristes.

Les chiffres clés

Au service de
248'000 clientes et clients

1'801
collaborateurs et
collaboratrices

550¹⁾+150²⁾ GWh
d'énergie thermique
livrée

50 millions
de m³ d'eau potable
livrée

3.4 milliards CHF
d'actifs industriels

800 GWh
d'électricité produite⁴⁾

76 millions
de m³ d'eaux usées
réceptionnées

8'650 km
de réseaux tous fluides
confondus³⁾

2'550 GWh
d'électricité livrée

175'000 tonnes
de déchets genevois
livrés aux Cheneviers

2'350 GWh
de gaz livré

300 GWh
d'économies d'électricité
éco21

1.2 milliard CHF
de chiffre d'affaires net

1) dont environ 300 GWh non fossiles
2) uniquement Cadiom et CADZiplo et 3) dont Cadiom et CADZiplo
4) y compris SFMCP-Société des Forces Motrices de Chancy-Pougny (230 GWh)



SIG suit et anticipe les risques climatiques

SIG a mis en place une gestion des risques depuis une quinzaine d'années. Elle y intègre les risques que fait peser le dérèglement climatique sur les activités de l'entreprise.

SIG dispose depuis une quinzaine d'années d'un système de gestion globale des risques. Il a pour but d'identifier et d'évaluer les menaces les plus critiques qui pourraient porter atteinte aux activités de l'entreprise. SIG met à jour son registre des risques chaque année. Ce travail est réalisé sur la base d'entretiens réguliers avec les responsables des différents secteurs de l'entreprise, avec les directions exécutives ainsi qu'avec la Direction générale et la présidence du Conseil d'administration. Le registre représente ainsi la vision de l'ensemble de l'entreprise.

Chaque risque est évalué selon sa probabilité de survenance (de très improbable à probable) et son impact sur l'entreprise (de faible à capital). L'impact peut être humain, financier, commercial, environnemental ou réputationnel. La combinaison de la valeur plus ou moins forte de l'impact et de la probabilité de chaque risque permet d'en définir son niveau de criticité et par conséquent son classement dans le registre des risques.

Le registre décrit également l'attitude à adopter face à chaque risque et les mesures à prendre pour le réduire ou s'y adapter (stratégie de mitigation). Des entretiens réguliers avec les responsables d'activités permettent de faire le point sur le suivi des mesures.

La gestion des risques

Le registre évolue ainsi chaque année, certains risques étant retirés car maîtrisés alors que d'autres apparaissent. Le registre compte une quinzaine de risques forts, tels qu'une panne majeure du réseau électrique, l'implantation de la moule quagga nuisant aux installations lacustres ou l'apparition de retards sur le développement des réseaux de chaleur.

Risques climatiques

Depuis 2024, SIG intègre également dans son analyse les risques climatiques qui pèsent sur l'entreprise. Ce faisant, elle se conforme à l'ordonnance fédérale relative au rapport sur les questions climatiques qui prévoit que les grandes entreprises mettent en œuvre les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (Task force on climate-related financial disclosure, TCFD).

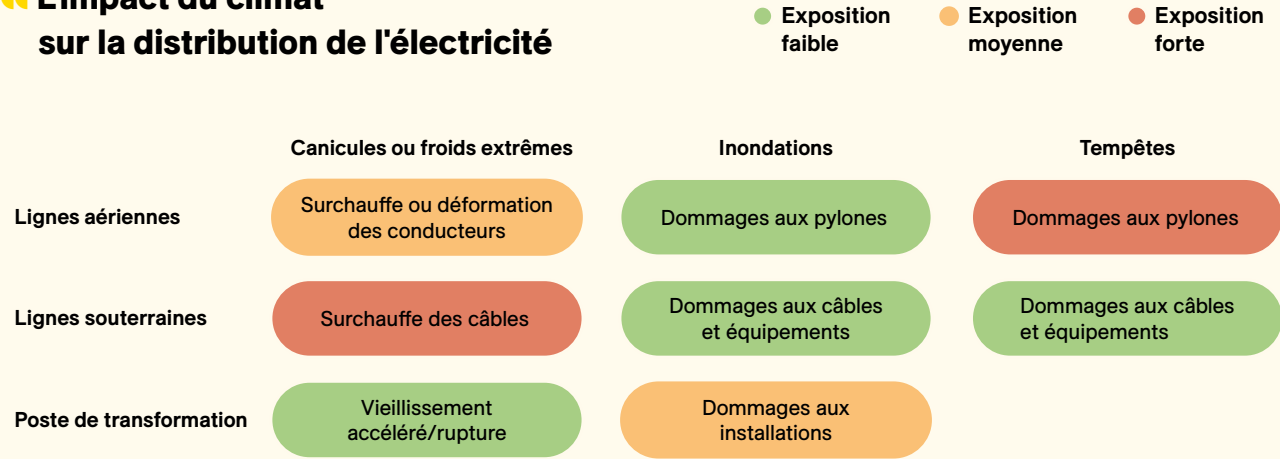
SIG a établi une liste de douze incidents climatiques susceptibles de représenter un risque pour l'entreprise. Six incidents sont d'ordre tendanciel, c'est-à-dire qu'ils s'inscrivent dans les scénarios établis par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le long terme. Il s'agit par exemple de l'augmentation des températures moyennes ou du changement des régimes hydrologiques.

Six autres incidents, dits extrêmes, correspondent à des situations climatiques auxquelles l'entreprise est déjà confrontée, telles que des canicules, des crues importantes, des tempêtes ou des sécheresses. Ces événements climatiques ont été discutés avec chacun des métiers de l'entreprise afin d'en évaluer le risque et son niveau de criticité d'un point de vue qualitatif (lire l'exemple ci-dessous

concernant le réseau électrique genevois). Cela a permis de les classer sur une échelle de faible à fort. Deux risques présentent un niveau fort. Ils concernent les activités de livraisons de chaleur et d'énergie et sont liés à la hausse moyenne des températures. Ils ont été agrégés en un risque dit « incidents climatiques » et intégrés dans le registre global des risques. Le registre des risques fait l'objet d'une

information régulière auprès du Comité audit et risques du Conseil d'administration. Ce dernier valide chaque année les risques majeurs dont les risques climatiques. Le Comité audit et risques est responsable de leur suivi. A titre informatif, SIG ne tient pas un registre formel des opportunités.

L'impact du climat sur la distribution de l'électricité



Toutes les activités de l'entreprise font l'objet d'une analyse de risques sous l'angle climatique. C'est le cas, comme l'illustre l'exemple ici, de la distribution de l'électricité ; certaines installations sont déjà fortement sollicitées du fait d'événements climatiques inhabituels, voire violents. SIG a fait l'inventaire de ces risques et prend déjà des mesures pour y faire face.

Durant l'été 2022, le réseau électrique souterrain moyenne tension a connu un nombre inhabituel de pannes. Il est apparu que les équipements qui reliaient des câbles d'ancienne et de nouvelles générations devenaient défectueux à la suite d'une période très sèche et de fortes canicules. Ce phénomène, également identifié chez d'autres distributeurs européens, est l'effet de conditions météorologiques certes extrêmes mais appelées à se reproduire. Malgré la brièveté des coupures qui en a découlé, SIG a décidé de réduire ce risque en modifiant l'exploitation de son réseau et sa méthode d'intervention, tout en accélérant le remplacement des câbles d'ancienne génération.

Les lignes aériennes font aussi l'objet d'une attention accrue. Auparavant, la charge du réseau électrique atteignait son maximum en hiver. Cependant, avec l'électrification croissante des usages et le développement de la production solaire décentralisée, les pics de consommation tendent à se déplacer en été.

Ils risquent alors de coïncider avec les fortes chaleurs estivales, entraînant une surchauffe des lignes et une diminution de leur capacité de transport. Face à ce risque, là encore, plusieurs mesures sont mises en place. La vérification des lignes a été intensifiée et de nouvelles technologies de contrôle ont été adoptées. Par ailleurs, SIG procède à l'enfouissement progressif des lignes moyenne tension. Quant aux lignes à haute tension, elles sont enfouies quand cela s'avère possible, mais ne font pas l'objet d'un plan spécifique en raison des coûts très élevés de ces travaux.

Les tempêtes, potentiellement plus fréquentes, et les chutes d'arbres qu'elles provoquent, constituent également un risque pour les lignes aériennes. Cela nécessite un élagage intensif et régulier des arbres en proximité de lignes. L'enfouissement des lignes moyenne tension réduit également ce risque.

Enfin, les inondations pourraient endommager les postes de transformation électriques, dont certains sont souterrains. A la suite des crues de l'Arve en 2018, un programme a été lancé afin d'assainir une centaine de postes concernés en les équipant de détecteur de présence d'eau et d'un dispositif qui les protège des crues.

Huit priorités pour un engagement concret en faveur de la durabilité

La démarche RSE de SIG

SIG a défini huit engagements prioritaires en matière de durabilité qui constituent les grandes lignes de sa responsabilité sociétale d'entreprise (RSE).

SIG publie pour la troisième année son Rapport de gestion et de durabilité afin de rendre compte de ses actions en matière de Responsabilité sociétale d'entreprise (RSE). La durabilité est au cœur de la stratégie de SIG depuis plusieurs années. Elle compte parmi les valeurs de l'entreprise et se déploie à travers de nombreuses actions. L'entreprise établit par ailleurs son bilan des émissions de gaz à effet de serre depuis 2019 et elle s'est dotée d'un Pacte climatique en 2021. La démarche RSE, lancée en 2023, s'est donc ajoutée à des actions préexistantes.

Le Rapport de gestion et de durabilité est conçu comme un véritable levier permettant non seulement de formaliser la responsabilité sociétale de l'entreprise, mais aussi d'engager des actions concrètes et mesurables. Pour ce faire, l'entreprise a défini en 2023 trois enjeux de durabilité considérés comme des objectifs stratégiques et prioritaires pour l'entreprise. Ces enjeux sont les suivants : « Être un partenaire responsable », « Agir pour l'environnement » et « Construire des solutions durables ».

Chacun de ces enjeux comporte un ou plusieurs engagements qui permettent une mise en œuvre concrète des objectifs. Un exercice de priorisation a permis de placer les engagements sur une matrice dite de matérialité et de retenir les

huit engagements qui présentent la plus haute importance pour l'entreprise (voir page 14). Cette priorisation a été effectuée par le Conseil d'administration, dont les membres sont des représentants des propriétaires de SIG ou de son personnel, ainsi que par la Direction générale.

Huit engagements

Pour chacun des huit engagements retenus, la Direction générale a par la suite défini un ou deux indicateurs, simples et mesurables, pour lesquels un objectif ambitieux a été fixé à l'horizon 2030.

Par exemple, en ce qui concerne l'enjeu « Être un partenaire responsable », trois objectifs sociétaux et économiques ont été retenus : garantir la santé et la sécurité au travail, viser une juste rentabilité et accroître la mixité dans l'entreprise. Pour ce dernier objectif, l'indicateur retenu consiste à atteindre un taux de femmes cadres de 30 % à l'horizon 2030. Cette mesure ne résume évidemment pas l'ensemble des actions prises en faveur de la mixité.

Il en va de même pour certains objectifs qui figurent dans la partie inférieure gauche de la matrice pour lesquels aucun objectif chiffré n'a été donné.

C'est le cas par exemple de la lutte pour la biodiversité, de la gestion responsable des achats ou des actions visant à favoriser l'écosystème local. Ces objectifs font partie intégrante des actions de l'entreprise et sont mis en œuvre à travers de nombreuses initiatives. SIG est par exemple très impliquée dans la gestion écologique de ses barrages par la création de passes à poissons ou de zones favorisant la biodiversité. En lien avec l'obligation légale figurant à l'article 964 b du Code des obligations, les domaines non reportés par SIG dans ce rapport (questions sociales, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption) font également partie des préoccupations de SIG ; ils sont à ce titre inclus dans notre système de gouvernance et font l'objet d'une attention particulière lors d'appel d'offres ou dans le cadre de formations ou d'actions de sensibilisation.

Suivi annuel

SIG s'est ainsi fixé des cibles ambitieuses à moyen terme, qui font l'objet d'un suivi annuel. Ces engagements, ainsi que la progression de chaque indicateur, sont présentés dans les pages suivantes. Après trois exercices consécutifs, SIG n'a pas jugé nécessaire de modifier cette priorisation des objectifs. La matrice définie en 2023 est ainsi maintenue.

À noter que l'ensemble des actions et des données figurant dans ce rapport ne concernent que l'entité SIG sans ses participations dans d'autres sociétés.

Contribution de SIG aux objectifs de développement durable de l'ONU



Contribution forte

6 7 9 12 13

Contribution modérée

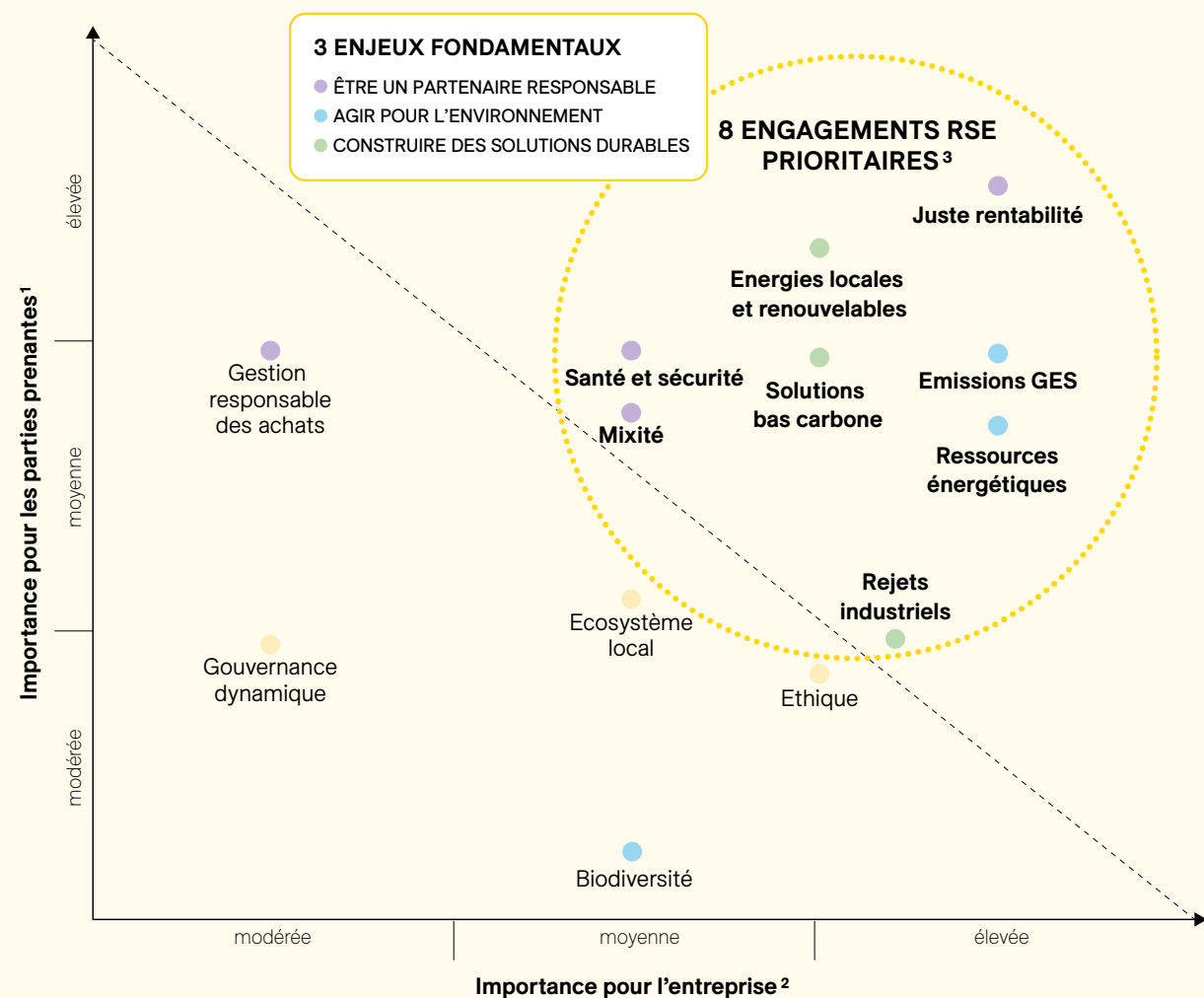
3 5 8 11

Au travers de ses engagements RSE prioritaires, SIG répond à neuf des dix-sept objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU, selon l'appréciation faite par la Direction générale. Ces ODD répondent aux défis mondiaux auxquels l'Humanité est confrontée.

Contribution indirecte

1 2 4 10 14 15 16 17

Bien que non retenues dans le cadre des huit engagements prioritaires, certaines actions de SIG contribuent de façon indirecte à ces autres ODD.



¹ Représentées par le Comité Stratégie et Bureau du Conseil d'administration.

² Représentée par la Direction générale.

³ Les huit engagements prioritaires font partie de treize engagements RSE issus de groupes de travail internes.

Une double approche

La démarche RSE inclut depuis 2024 une analyse des risques climatiques qui pèsent sur l'entreprise. Le rapport présente ainsi une double approche : l'impact du climat sur l'entreprise et, à l'inverse, l'influence des activités de l'entreprise sur l'environnement et la manière dont elle compte réduire son impact. De ce fait, le rapport répond de manière plus complète aux recommandations du TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures), comme le prévoit l'Ordonnance fédérale relative au rapport sur les questions climatiques.

L'entreprise
s'est fixé des cibles
ambitieuses
à moyen terme,
qui font l'objet
d'un suivi annuel.

Tableau de bord

Depuis 2023, SIG publie dans son Rapport de gestion et de durabilité les objectifs à 2030 et le niveau d'atteinte annuel de ses huit engagements prioritaires en matière de durabilité.

Ces huit engagements concernent un volet socio-économique et deux volets environnementaux. Pour chacun de ces engagements, SIG a défini un ou deux indicateurs lui permettant un suivi de ses objectifs.

ENGAGEMENTS		INDICATEURS	2023	2024	2025	2030
Être un partenaire responsable	Garantir la santé et la sécurité au travail	Nombre d'accidents professionnels pour 1000 équivalents plein-temps	33.8	38.5	31.0	< 36
	Accroître la mixité	Taux de femmes cadres	19%	21%	21%	30%
	Viser une juste rentabilité	Taux de rentabilité des activités (industrielles et commerciales)	2.7%	1.4 %	1.6%	4%
Agir pour l'environnement	Réduire ses émissions directes de gaz à effet de serre (GES)	Taux de réduction des émissions de CO ₂ par rapport à 2019	15%	28%	23%	40%
	Limiter sa consommation de ressources énergétiques	Quantité d'électricité économisée (GWh) (cumul à partir de 2023)	1.3	3.2	4.9	10
Construire des solutions durables	Accélérer la production d'énergies locales et non-fossiles	Quantité d'énergie thermique produite pour les réseaux thermiques structurants et Cadiom* (GWh)	300	300	400	700
		Quantité d'électricité produite dans le canton* (GWh)	900	950	800	1'000
	Fournir des solutions bas carbone	Taux de clients avec une part de renouvelable dans leur contrat gaz	11%	11%	11%	15%
		Taux de clients alimentés par les réseaux thermiques structurants (RTS) ayant choisi une part de renouvelable	55%	62%	67%	80%
	Valoriser ses rejets industriels	Quantité d'énergie fatale exploitée (GWh)	0	0	0	200

* Ces chiffres exprimés en GWh sont arrondis à la cinquantaine.

Être un partenaire responsable

Le développement durable promeut la protection des droits humains, l'inclusion ou encore le partage équitable de la valeur ajoutée. C'est le sens des trois engagements retenus par SIG pour l'enjeu « Être un partenaire responsable ».

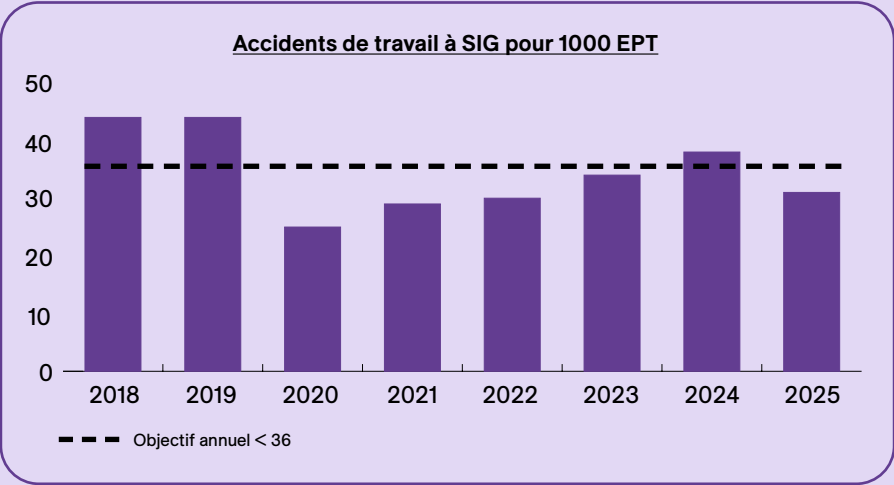
Garantir la santé et la sécurité au travail

En tant qu'entreprise industrielle, par conséquent très active sur les chantiers, SIG a fait de la sécurité et de la santé au travail une de ses priorités. Dans ce domaine, l'entreprise s'est fixé comme objectif un nombre d'accidents professionnels par an, inférieur à 36 pour 1'000 équivalents plein-temps (EPT). Cet objectif correspond à la moyenne des accidents enregistrés entre 2018 et 2023 (sans 2020, année du Covid).

SIG s'attelle depuis plusieurs années à réduire la fréquence et la gravité des accidents de travail par le développement d'une culture de la sécurité. Cette dernière consiste notamment à favoriser la remontée d'informations à la hiérarchie concernant les accidents ou les situations critiques (presque-accidents), afin de les analyser et de prendre des mesures. Cette culture de la sécurité repose donc sur le principe du droit à l'erreur et du dialogue. Par ailleurs, des visites de sécurité sont réalisées sur les lieux de travail par les cadres de l'entreprise afin que chaque employé partage la même vision du risque, un préalable au respect des mesures mises en place. 750 visites ont eu lieu en 2025. Par ailleurs, plus de 1'000 formations ont été réalisées sur différents aspects de sécurité, tels que la consignation des installations, les travaux en hauteur ou dans des espaces confinés.

En 2025, SIG a enregistré 52 accidents, soit un ratio de 31 pour 1'000 équivalents plein-temps, en-dessous de l'objectif fixé à 36 (nombre d'accidents déclarés et acceptés par la SUVA, tous les employés de SIG compris, hors « postes de premier emploi »). La grande majorité des accidents n'est pas due à des manquements au respect des règles fondamentales de sécurité. Près de 40 % d'entre eux (21 sur 52) sont liés à des déplacements ou à des chutes (dans les escaliers, glissades).

Par ailleurs, 55% des accidents n'ont entraîné que de 0 à 3 jours d'arrêt de travail. Pour réduire encore le taux d'accidents, l'entreprise poursuit ses efforts sur l'organisation des visites et les contrôles de sécurité. Une attention accrue va être portée à la remontée des informations concernant les « presque accidents » afin d'améliorer les actions préventives. Enfin, SIG est aussi active dans la prévention des accidents non-professionnels auprès de son personnel.



Accroître la mixité

SIG s'engage pour la diversité et souhaite mettre un accent particulier sur la représentation des femmes dans l'entreprise. SIG a décidé de mesurer cet engagement par la part des femmes cadres*, estimant qu'un signal fort devait provenir du management. Il est attendu que les femmes représentent 30 % des cadres en 2030, contre 21 % en 2025.

Les efforts de l'entreprise pour accroître la mixité couvrent toutes les diversités. SIG a toutefois décidé de mettre l'accent sur la représentation des femmes. Pour des raisons historiques, en raison de la prédominance des métiers techniques, celles-ci sont peu nombreuses à SIG. Elles ont représenté 23 % de l'effectif en 2025, soit une proportion identique à celle de 2024.

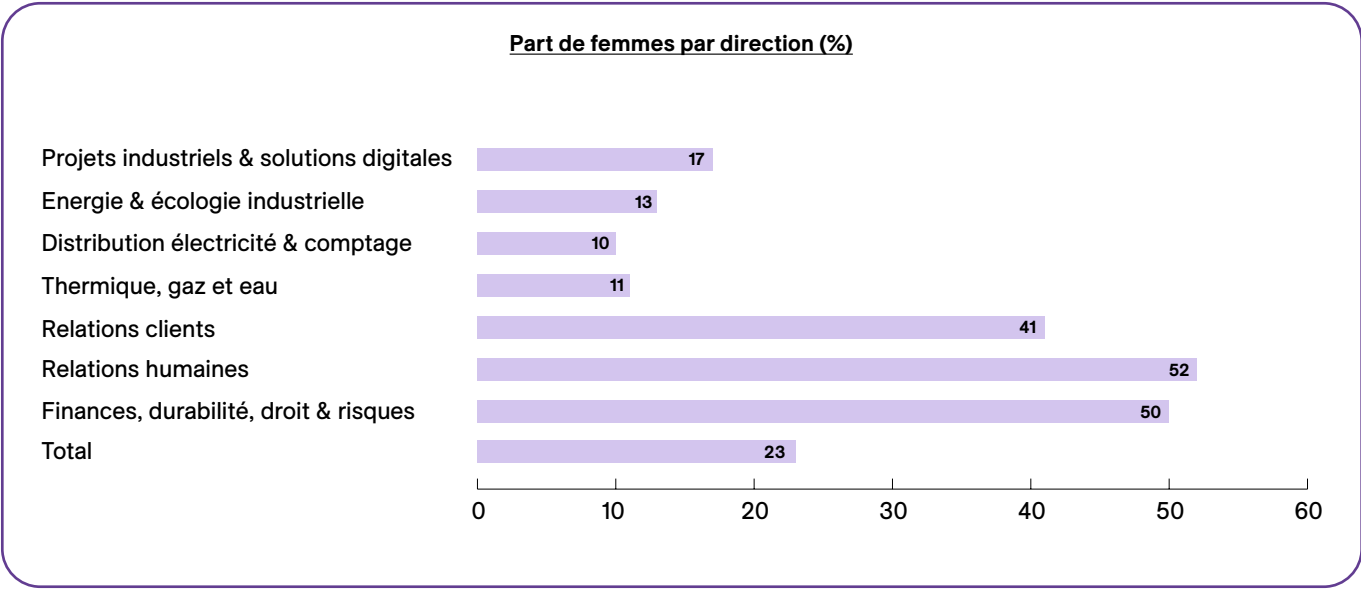
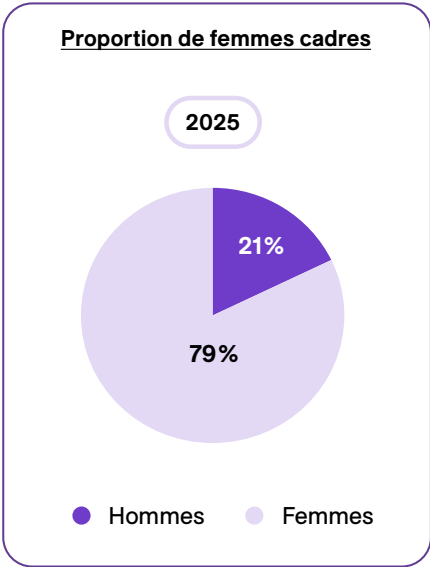
En se concentrant plus particulièrement sur les femmes cadres, SIG souhaite donner une impulsion à l'ensemble de l'entreprise. En participant aux décisions de recrutement, à la rémunération et à la formation des équipes, les femmes cadres pourront ensuite, en cascade, favoriser la mixité dans le reste de l'entreprise. En 2025, le taux de femmes chez les cadres s'est élevé à 21%, un chiffre stable par rapport à 2024. SIG n'ayant pas l'intention d'augmenter le nombre de cadres, c'est lors de leur renouvellement que l'occasion sera offerte d'augmenter la part des femmes. D'ici à 2030, une bonne quarantaine de cadres partira à la

retraite. Cela signifie que la moitié des futurs recrutements devrait donner lieu à la nomination d'une femme. Les actions mises en place pour accroître le nombre de femmes cadres sont de deux ordres. Il s'agit, d'une part, de préparer la relève féminine à l'interne et, d'autre part, d'obtenir des listes paritaires lors des recrutements, en faisant notamment appel à des chasseurs de têtes spécialisés.

Les années 2027 et 2030, qui verront partir un nombre plus important de cadres à la retraite, seront l'occasion de rehausser le taux de femmes cadres.

Enfin, SIG continue de promouvoir la place des femmes en général dans l'entreprise, avec un comité diversité dédié chargé d'étudier des sujets en lien avec cette thématique (congé maternité prolongé, égalité salariale, environnement de travail inclusif). Elle tente aussi d'attirer de nouvelles recrues, par le biais d'actions de promotions dans les hautes écoles ou par la mise en place de sa marque employeur à travers laquelle elle

peut promouvoir les conditions de travail de l'entreprise permettant de mieux concilier vie professionnelle et vie privée (travail à distance, temps partiel, horaires à la confiance).



* Cadres supérieurs et cadres supérieures dans la classification SIG.

« Viser une juste rentabilité

Une juste rentabilité économique doit permettre à SIG de financer son programme d'investissements pour des énergies locales et non fossiles, en cohérence avec les ambitions du Plan directeur de l'énergie (PDE), tout en assurant un partage équilibré de la valeur ajoutée générée par ses activités avec toutes ses parties prenantes. L'entreprise vise un niveau de 4% pour cette rentabilité à l'horizon 2030. Compte tenu de ses nombreux projets d'infrastructures, SIG a choisi de mettre l'accent sur le suivi de la rentabilité dégagée par ses actifs, en mesurant le ratio entre le résultat opérationnel (EBIT retraité) et la valeur économique desdits actifs.

SIG fait face depuis quelques années à des besoins d'investissements sans précédent. Sur la seule période 2025-2029, l'entreprise compte investir 1.6 milliard de francs. La moitié de ces montants sera consacrée à la construction des ouvrages et des réseaux nécessaires à la transition énergétique. L'autre moitié financera notamment l'entretien et le renouvellement des réseaux d'eau, de gaz et d'électricité. Ces investissements sont indispensables autant pour garantir la sécurité d'approvisionnement et répondre aux nouveaux besoins énergétiques que pour assurer la résilience des infrastructures face aux enjeux climatiques.

Dans ce contexte, SIG doit pouvoir compter sur une rentabilité suffisante et maîtrisée. Celle-ci doit permettre d'autofinancer une part significative des investissements

et de préserver la solidité financière de l'entreprise tout en offrant à ses clients des prestations de qualité à des tarifs acceptables.

Cette rentabilité cible pour l'entreprise a été fixée à 4% sur la période 2023-2030. En tenant compte d'une valeur des actifs industriels retraités de 3.3 milliards de francs et d'un résultat opérationnel retraité de 51 millions de francs, la rentabilité pour 2025 s'établit à 1.6%. Ce résultat est, pour la deuxième année consécutive, très en-dessous de l'objectif. Plusieurs raisons l'expliquent. Dans le secteur de l'électricité, le régulateur a fortement réduit les marges autorisées alors que la réglementation génère des coûts de gestion de plus en plus importants. Concernant les réseaux de chaleur, les raccordements des clients ne sont pas encore à la hauteur

des importants investissements réalisés, ce qui crée une pression supplémentaire sur l'objectif de rentabilité en différant les revenus dans le futur. Par ailleurs, fidèle à sa pratique ancrée de longue date, l'entreprise s'efforce de vendre ses prestations à des tarifs acceptables; ses tarifs d'électricité et de gaz ont été revus à la baisse en 2025 et restent parmi les plus avantageux du pays.

Enfin, on constate que le niveau d'endettement (584 MCHF) a cru en 2025 dans une proportion maîtrisée au regard du niveau record d'investissements (298 MCHF en 2025), signe d'un sain équilibre de gestion entre le financement et la réalisation de la transition énergétique.



Microtunnelier au Quai de la Poste

Un soutien dans la formation des électriciens

Contribuer à la formation de ses métiers de base et assurer ainsi la relève représente un enjeu important pour SIG. C'est la raison pour laquelle l'entreprise a soutenu la construction du nouveau Centre de formation romand des électricien-nes de réseaux (Cifer) à Yverdon-les-Bains.

Ce centre de formation regroupe une trentaine de sociétés romandes actives dans la distribution d'électricité ou l'installation de lignes aériennes. Il forme les apprentis, offre des formations continues et prépare au brevet ainsi qu'à la maîtrise fédérale. L'électricien de réseau travaille sur les réseaux situés à l'extérieur, notamment sur les lignes haute et moyenne tension, au contraire d'un installateur-électricien qui intervient sur les installations à l'intérieur des bâtiments.

Dans le but de moderniser son centre de formation, Cifer a entamé la construction d'un nouveau bâtiment dans l'Y-Parc d'Yverdon-les-Bains. Le projet, devisé à 32 millions de francs, a fait l'objet d'un apport de SIG, à hauteur de 2.9 millions de francs, marquant la volonté de l'entreprise de soutenir cette initiative. La construction a démarré en automne 2025 et sa mise en service est attendue pour la rentrée scolaire 2027.

Agir pour l'environnement

Le Conseil d'État genevois a décrété l'urgence climatique en 2019. Son ambition est de réduire de 60 % les émissions de gaz à effet de serre du canton d'ici à 2030, par rapport à leur niveau de 1990, et d'atteindre la neutralité carbone en 2050. Afin de contribuer à ces ambitions, SIG se veut exemplaire dans ses activités, en réduisant fortement sa consommation d'énergie et ses émissions de gaz à effet de serre. Elle prend par conséquent les deux engagements suivants.

« Réduire les émissions de gaz à effet de serre de SIG

Les émissions directes de gaz à effet de serre (GES) de SIG, qui correspondent au «scope» 1 de son bilan des émissions de gaz à effet de serre, se sont élevées en 2025 à 224'000 tonnes de CO₂e (tCO₂e). L'entreprise vise une réduction de 40 % de ses émissions en 2030. Ses émissions brutes passeraient ainsi de 295'000 tCO₂e en 2019 à 180'000 tCO₂e en 2030.

Les émissions directes de l'entreprise comprennent toutes les émissions produites par des ouvrages ou des machines dont SIG a le contrôle opérationnel. Elles correspondent au «scope» 1 de son bilan de gaz à effet de serre (voir en page 33). En 2025, ces émissions se sont élevées à 224'000 tCO₂e, en hausse de 12'000 tCO₂e par rapport à 2024. Toutefois, le niveau des émissions de 2025 demeure inférieur de 23 % à celui de 2019, année de référence. Plus de 90 % de ces émissions proviennent de trois activités : le traitement des eaux usées à la station d'épuration d'Aïre, l'incinération des déchets ménagers et la production de chaleur issue de gaz naturel à destination des réseaux de chaleur à distance.

Les émissions dues à l'épuration des eaux ont déjà été fortement réduites. En 2023-2024, un nouveau procédé de traitement de l'azote a été mis en place à la STEP d'Aïre et a permis de réduire fortement les émissions de gaz hilarant (protoxyde d'azote). Celles-ci sont passées de 87'000 tCO₂e en 2022 à 26'000 tCO₂e en 2025.

Les émissions liées au traitement des déchets se sont élevées à 114'000 tCO₂e en 2025, en hausse par rapport à 2024. Ces émissions sont basées sur le tonnage des déchets incinérés et valorisés à l'usine des Cheneviers, indépendamment de la technologie utilisée. SIG ne maîtrise pas ce tonnage puisqu'il reflète principalement la production de déchets du canton. Le volume global des émissions de GES liées à ce poste devrait suivre la baisse attendue des volumes de déchets incinérés. Toutefois, le niveau des émissions de 2025 demeure inférieur de 23 % à celui de 2019, année de référence, avec la nouvelle politique cantonale sur les déchets.

Le troisième poste important d'émissions concerne la production de chaleur fossile des chaudières à gaz de SIG qui alimentent pour partie les réseaux de chaleur à distance. Ces émissions se sont élevées à 73'000 tCO₂e, soit un niveau stable par rapport à 2024. Elles sont induites par les besoins en chauffage des clients branchés sur ces réseaux.

Le passage à une production de chaleur à base d'énergies renouvelables permettra, à terme, de réduire ces émissions.

SIG peut réduire ses émissions directes dans d'autres secteurs, mais de façon marginale. L'entreprise s'attache notamment à réduire les fuites de gaz sur son réseau et sa consommation de gaz dans ses procédés industriels, mais ces gains se chiffrent au plus en dizaines de tCO₂e. Les émissions de sa flotte de véhicules sont par ailleurs passées de 930 tCO₂e en 2019 à 690 tCO₂e en 2025.

« Limiter la consommation de ressources énergétiques de SIG

Sur la base de sa consommation d'électricité de 2023 (à savoir 130 GWh), SIG s'est fixé comme objectif de contenir sa consommation en améliorant sa performance énergétique, et d'éviter ainsi la consommation de 10 GWh d'ici 2030, soit 1.25 GWh par an. Concrètement, des actions d'amélioration de la performance énergétique sont mises en place et les volumes de consommation ainsi évités sont calculés et cumulés depuis 2023.



Conduites d'arrivée eau potable

En 2025, SIG a consommé 145 GWh d'électricité sur l'ensemble de ses sites, ce qui représente 5 % de la consommation totale du canton (en hausse de 11 GWh par rapport à 2024). Un quart de cette électricité est utilisé pour la distribution de l'eau potable (37 GWh) et un autre quart est destiné à l'acheminement ainsi qu'au traitement des eaux usées (36 GWh), dont les volumes dépendent de la consommation de ses clients. Un troisième quart est absorbé par les réseaux de chaleur à distance (ou de froid) à distance, que ce soit pour transporter l'eau qui circule dans ces réseaux ou pour alimenter des pompes à chaleur.

Consommation électrique de SIG (GWh)	
Traitement et distribution eau potable	37
Acheminement et traitement eaux usées	36
Réseaux thermiques (acheminement de chaleur et pompes à chaleur)	34
Incinération et valorisation des déchets	24
Production hydroélectrique	5
Autres	9
Total	145

La consommation électrique de SIG tend à augmenter en raison, d'une part, d'une plus grande consommation d'eau liée à la croissance de la population et, d'autre part, de l'électrification des usages. C'est le cas notamment des réseaux de chaleur à distance qui sont en plein développement. Ces réseaux permettent à la population de réduire ses besoins en gaz et en mazout, et par conséquent ses émissions de gaz à effet de serre, mais ils augmentent en revanche les besoins en électricité pour produire et acheminer cette énergie, consommation qui incombe cette fois principalement à SIG.

Cette consommation liée aux réseaux thermiques est ainsi passée de 25 GWh en 2024 à 34 GWh en 2025.

C'est pourquoi, en raison des besoins accrus en électricité de la population, SIG ne vise pas tant à réduire la sienne, mais plutôt à la contenir par des mesures d'optimisation. L'énergie non-consommée à la suite de ces mesures doit atteindre 10 GWh en 2030, soit un gain sur ces huit années de 1.25 GWh par an. Entre 2023 et 2025, l'objectif a été atteint chaque année, avec des gains respectivement de 1.3, 1.9 et 1.7 GWh.

Une mesure en particulier a permis d'atteindre ce résultat. En 2025, le mode d'exploitation de la distribution d'eau potable a changé dans le but d'améliorer la chaîne de son traitement, ce qui a permis incidemment d'optimiser la consommation électrique de 0.9 GWh (lire en page 24). Ainsi, alors que SIG a distribué 2.3 % d'eau potable en plus en 2025, sa consommation électrique pour son acheminement est restée stable.



La distribution d'eau potable moins gourmande en énergie

La distribution de l'eau potable représente un quart de la consommation électrique de SIG. Cette électricité permet d'actionner les pompes utilisées pour extraire l'eau du lac et des nappes phréatiques, puis pour l'acheminer jusqu'aux consommateurs. Jusqu'il y a peu, l'eau était pompée principalement la nuit pour bénéficier d'une électricité moins chère. SIG remplissait ainsi entièrement les réservoirs situés sur les hauteurs de la ville avant qu'ils ne soient vidés le jour suivant au fil de la demande.

Concentré sur quelques heures la nuit, ce pompage avait pour effet de solliciter fortement le réseau et le système de filtration de l'eau. Dans le but d'optimiser la chaîne de traitement, SIG a revu le mode d'exploitation du pompage en 2025. L'eau est désormais pompée de jour comme de nuit, en continu, en fonction de la demande.

Ce « lissage » a fait ses preuves puisque le système de traitement est ainsi amélioré. Il présente aussi un avantage fortuit : il consomme moins d'électricité. Grâce à un pompage en continu, il n'est plus nécessaire de remplir entièrement les réservoirs la nuit, avec une pression et un débit importants. Par ailleurs, les pompes, sollicitées avec moins d'intensité, sont moins gourmandes en énergie. Ainsi, ce nouveau mode d'exploitation a permis, à volume constant, de réduire la consommation liée à la distribution de l'eau de 1%, sur un total de 37 GWh par an. Il contribue ainsi à l'objectif d'optimisation de la consommation électrique de l'entreprise avec (voir en page 23). Les gains économiques du pompage nocturne tel que réalisé précédemment ont été peu ou prou compensés par une réduction de la consommation électrique.

L'abaissement du Rhône pour réduire le risque d'inondation

Un événement singulier se déroule sur le Rhône tous les trois ou quatre ans. Le niveau du fleuve est abaissé de plusieurs mètres et laisse apparaître un paysage lunaire de berges asséchées et de bas-fonds vaseux. Cette opération spectaculaire vise à évacuer les sédiments apportés par l'Arve et qui se sont accumulés dans le lit du Rhône jusqu'au barrage de Verbois. Elle est exigée par le Canton et vise à réduire le risque d'inondation dans certains secteurs urbanisés proches de l'Arve.

Concrètement, le niveau du fleuve est abaissé au fil de ses nombreux barrages jusque dans la région lyonnaise dans le but d'en accélérer le courant afin qu'il emporte les sédiments de manière contrôlée. Le dernier abaissement partiel s'est déroulé au mois de mai 2025 durant dix jours. 1.4 million de m³ de sédiments a été évacué des retenues des barrages de Verbois et de Chancy-Pougny, soit un volume équivalent à 600 piscines olympiques.

Du fait de ses implications de l'autre côté de la frontière, cette opération a été menée conjointement par SIG et les

instances qui exploitent les barrages sur la partie française du fleuve. Concilier l'exploitation des barrages, la sécurité des personnes contre les crues et la préservation de l'environnement le long d'un fleuve transfrontalier représente un véritable défi. Près de 400 collaborateurs, suisses et français, ont été impliqués dans cette intervention hors norme suivie 24 heures sur 24.

Plusieurs mesures importantes ont été prises pour préserver la faune. Des zones de refuges, telles que des lagunes et des roselières, ont été aménagées et plusieurs pêches de sauvegarde ont été réalisées. Il a également fallu maîtriser en continu la concentration de matières en suspension dans le fleuve. Cette concentration est restée bien en dessous des maxima autorisés et a permis de fortement limiter la mortalité piscicole. L'ensemble de ces actions ainsi que la pleine collaboration avec les partenaires français de SIG ainsi qu'avec les autorités ont permis de limiter fortement l'impact de cet abaissement partiel sur l'environnement.



Construire des solutions durables

Pour réduire l'impact sur le climat, SIG va augmenter la production d'électricité et d'énergies thermiques non-fossiles et mieux exploiter ses rejets industriels. Elle propose aussi à sa clientèle des solutions pour sortir des énergies fossiles. C'est le sens des trois engagements suivants.

Accélérer la production d'énergies locales et non-fossiles

Afin de contribuer à la sortie des énergies fossiles que vise le Canton de Genève, SIG met tout en œuvre pour augmenter la production d'énergies locales non-fossiles*, que ce soit pour la chaleur et le froid distribués dans les réseaux thermiques ou pour l'électricité.

Deux indicateurs ont été retenus pour mesurer cet engagement. Pour l'énergie thermique, il s'agit de passer d'un volume de production de chaud et de froid de 314 GWh en 2023, année de référence, à 700 GWh en 2030**. Pour l'électricité, l'objectif est d'atteindre une production de 1000 GWh en 2030, qu'elle provienne des installations de SIG ou de producteurs indépendants (la consommation propre des autoproducteurs n'est pas considérée).

Déploiement des réseaux thermiques structurants

Le chauffage des bâtiments et la production d'eau chaude sanitaire représentent plus de 50% de la consommation énergétique du canton. Ils dépendent en grande partie du gaz et du mazout. Pour remplacer une partie de ces combustibles d'origine fossile, le Canton veut déployer un vaste réseau de chauffage à distance, en partie alimenté par des énergies non-fossiles et indigènes. L'origine de cette énergie est multiple; elle peut provenir de l'incinération des déchets, de l'eau du lac, de la géothermie ou encore de la chaleur fatale émise par les stations d'épuration. SIG est chargée, d'une part, de mettre en place et développer ces installations de production d'énergie, et d'autre part, de distribuer ces énergies à travers ses réseaux. Ces installations de production et de distribution d'énergies forment les Réseaux thermiques structurants (RTS).

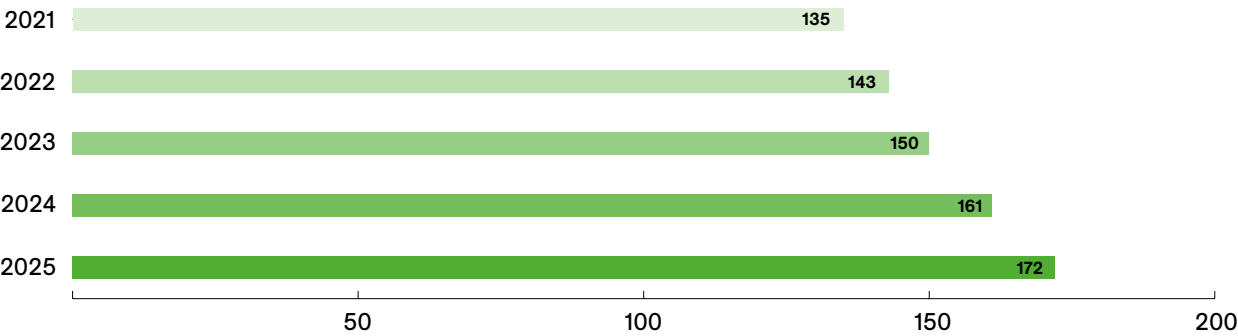
SIG s'est donné comme objectif d'augmenter sa production thermique non-fossile pour atteindre 700 GWh en 2030. Combinés avec la valorisation future de ses rejets industriels (voir en page 30), ce sont au total 900 GWh d'énergie thermique non-fossile que l'entreprise prévoit de produire pour les RTS à l'horizon 2030.

En 2025, les premiers tarifs de l'énergie thermique liés au monopole accordé à SIG sont entrés en vigueur. Toujours en 2025, et en raison d'un fort développement de la construction des réseaux thermiques au centre-ville, la coordination avec les autorités cantonales et communales a été renforcée afin de réduire l'impact des chantiers sur la circulation. Par ailleurs, SIG s'est associée avec la Ville de Genève et le Canton pour trouver des solutions d'indemnisations de commerçants

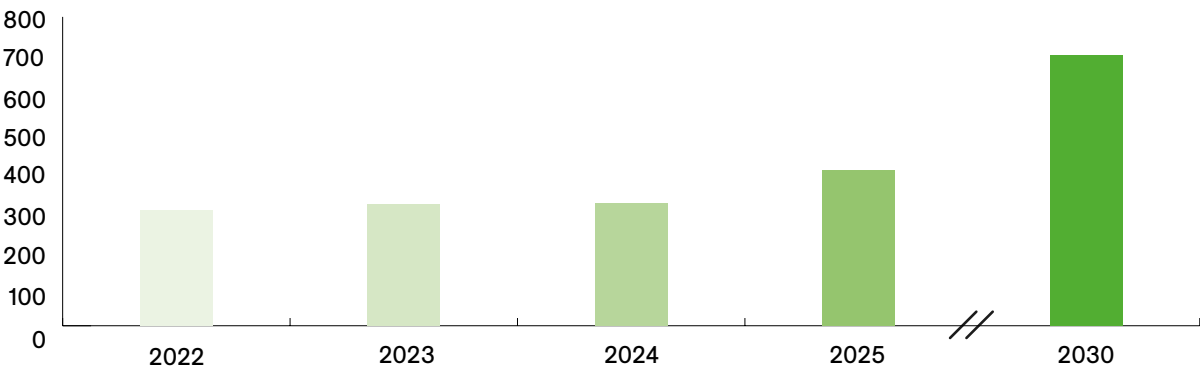
fortement touchés par certains de ces chantiers.

Sur le plan technique, SIG réalise deux programmes majeurs de distribution. Le réseau GeniLac dans un premier temps, qui puise l'eau du lac pour rafraîchir les bâtiments en été ou les réchauffer en hiver avec l'appoint de pompes à chaleur. GeniLac s'est d'abord développé dans le secteur des organisations internationales et de l'Aéroport. Il poursuit aujourd'hui son extension au centre-ville, depuis Rive pour atteindre le secteur de l'hôpital, ainsi que dans le quartier des banques et dans le secteur Praille-Acacias-Vernets (lire les encadrés en page 29 et 31). L'eau est acheminée au centre-ville par une conduite lacustre en cours de construction provenant de la nouvelle station de pompage du Vengeron.

Extension des réseaux thermiques structurants (km)



Production d'énergie thermique locale et non-fossile (GWh)



L'autre programme, GeniTerre, distribue de la chaleur de plusieurs sources. Aujourd'hui, celle-ci émane principalement de l'incinération des déchets et d'une centrale à gaz. Demain viendront s'ajouter les apports de la géothermie et de la chaleur récupérée de la station d'épuration d'Aire. Ce réseau s'étend pour l'heure principalement aux abords du centre-ville, les dernières extensions ayant eu lieu dans les secteurs de Châtelaine, Servette, Lancy, Carouge, ainsi que dans les nouveaux quartiers des Grands-Esserts et des Cherpines.

Ces réseaux connaissent un développement soutenu. En 2025, 12 km de réseaux ont été posés. Il s'agit d'un bon résultat par rapport aux années précédentes, d'autant plus notable que ces réseaux

se déploient désormais dans des secteurs très urbanisés. Le réseau combiné GeniLac et GeniTerre s'étend désormais sur 172 km et compte près de 800 immeubles raccordés.

En matière de production de chaleur, SIG a produit 373 GWh d'énergie non-fossile en 2025, en hausse de plus de 63 GWh par rapport à l'année précédente. Cette augmentation provient principalement de la modernisation des installations de récupération de chaleur à l'usine des Cheneviers. Par ailleurs, l'installation de récupération de la chaleur du data-center de la société informatique Infomaniak a produit ses premiers GWh en 2025.

L'usine des Cheneviers est pour l'heure le principal pourvoyeur d'énergie thermique

non-fossile. D'ici 2030, la station de pompage du Vengeron, représentera elle aussi un fournisseur important de chaleur. En 2030, ces deux infrastructures fourniront chacun près de 40% des 700 GWh d'énergie non-fossile attendus. Le reste proviendra notamment de la géothermie et de quelques installations, comme une centrale thermique à l'aéroport. À cela s'ajoutera encore la production de 200 GWh issue de la valorisation des rejets industriels de l'entreprise.

Pour l'heure, la cible fixée pour 2030, très ambitieuse, paraît atteignable. L'atteinte de l'objectif dépendra toutefois de la possibilité de mettre en service dans les délais certains projets importants.

* Par énergie non-fossile, on comprend les énergies renouvelables ainsi que l'énergie produite par l'incinération des déchets. Cette dernière, conformément aux prescriptions fédérales, n'est considérée comme renouvelable qu'à 50% étant donné qu'une partie des déchets servant de combustible est d'origine fossile.
** Volumes injectés dans les réseaux thermiques structurants (RTS) et le réseau Cadiom.

■ Augmentation de la production d'électricité d'origine locale

Genève consomme chaque année près de 2'500 GWh d'électricité. Un tiers environ de ce volume est produit localement. Il l'est principalement par les barrages hydroélectriques que SIG exploite sur le Rhône (plus de 80%) et, dans une moindre mesure, par l'usine des Cheneviers et les centrales photovoltaïques de SIG ou des auto-producteurs. Les deux autres tiers de la consommation du canton sont achetés.

L'objectif que s'est fixé SIG consiste à augmenter la production d'électricité locale et non-fossile d'environ 200 GWh afin d'atteindre 1'000 GWh par an en 2030. La marge de progression de l'hydraulique dans le canton étant faible, c'est en développant massivement la production solaire que l'objectif peut être atteint. C'est d'ailleurs la piste que suit le Canton dans son Plan directeur de l'énergie.

SIG contribue à ce développement de deux manières. D'une part, en tant que productrice, elle réalise elle-même des centrales, que ce soit sur ses propres bâtiments ou sur des bâtiments de tiers avec lesquels elle conclut un contrat d'approvisionnement. D'autre part, SIG joue un rôle très actif auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités publiques pour les inciter à installer des panneaux solaires par le biais d'accompagnement, d'études et d'incitations financières.

À travers son programme éco21, SIG propose aussi des formations et a créé un réseau d'entreprises partenaires certifiées pour réaliser ces installations.

Le solaire photovoltaïque a connu un essor remarquable ces dernières années. En cinq ans, la puissance installée a plus que doublé, passant de 70 MWc en 2020 à 175 MWc en 2025. Ce sont avant tout les producteurs indépendants qui portent cette dynamique, qu'ils soient propriétaires de villas, entreprises ou collectivités publiques. Ils représentent 80% de cette puissance installée.

Toutefois, le canton n'échappe pas au ralentissement que connaît ce secteur dans le pays, en raison notamment de la baisse de la rétribution de l'électricité que les auto-producteurs revendent aux distributeurs. En 2025 à Genève, 751 nouvelles installations ont été créées, alors qu'on en a compté plus du double en 2023 et 2024, années certes particulièrement fastes. En termes de puissance installée, ce ralentissement est toutefois moins prononcé.

Pour maintenir une dynamique de croissance, SIG s'efforce, dans les limites fixées par la Confédération, de rétribuer la reprise de l'électricité à un niveau intéressant pour les auto-producteurs et continue d'accorder des aides financières à l'investissement.

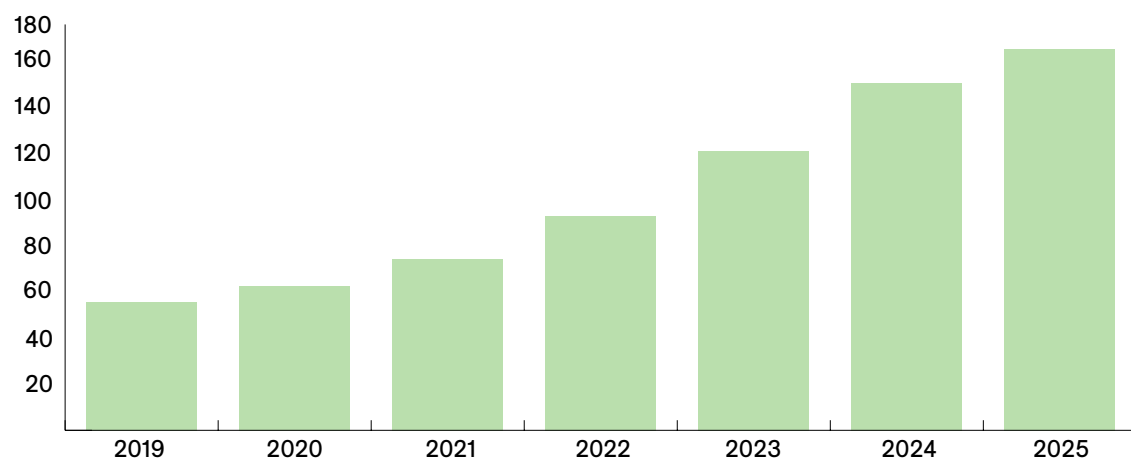
Elle a par ailleurs instauré à partir de 2026 une prime pour l'installation de batteries afin d'inciter les producteurs à augmenter leur autoconsommation.

En ce qui concerne les installations solaires réalisées par SIG, l'année 2025 a connu une activité soutenue après deux années en demi-teinte. 32 nouvelles installations ont été réalisées, ce qui porte leur total à 150. La puissance installée a ainsi augmenté de 5.4 MWc, proche de la cible fixée pour l'année.

En 2025, les installations photovoltaïques du canton ont donc injecté dans le réseau 94 GWh, contre 69 en 2024. 30 GWh proviennent des installations de SIG et 64 GWh de celles des producteurs indépendants (ce chiffre ne tient pas compte de leur autoconsommation).

Au total, la production d'électricité locale et non-fossile s'est élevée à 800 GWh en 2025, en baisse de 140 GWh par rapport à 2024. Cette chute s'explique par une production hydraulique en net retrait, et ceci pour deux raisons: la production 2024 avait été exceptionnellement élevée car riche en précipitations et celle de 2025 a été diminuée par l'opération d'abaissement du Rhône.

Puissance des Installations photovoltaïques à Genève (MWc)



■ La technique de « la taupe » pour limiter l'impact des chantiers sur le trafic

Limiter l'impact des chantiers sur le trafic nécessite des efforts permanents de coordination et implique aussi de relever des défis techniques. C'est le cas par exemple à la rue Pierre-Fatio, dans le secteur de Rive, où SIG a dû réaliser une sous-station en sous-sol pour les réseaux thermiques structurants.

La construction de cet ouvrage s'est heurtée à une demande de préservation d'un arbre situé sur le périmètre, qui a nécessité le déplacement de la sous-station sous la rue Versonnex, une voie à très fort trafic. En adoptant une technique de construction traditionnelle, une des deux

voies de la rue Versonnex aurait été fermée à la circulation durant près d'une année, avec des conséquences importantes sur le trafic en ville.

SIG a donc opté pour une construction «en taupe». Une épaisse dalle en béton a été construite sur la rue Versonnex. Une fois réalisée, le trafic a été rétabli et le sol a été creusé sous cette dalle. Cette technique de construction a entraîné des surcoûts, mais elle a permis de limiter à six semaines seulement la fermeture d'une voie de circulation, réduisant ainsi fortement l'impact du chantier sur le trafic.



■ Fournir des solutions bas carbone

SIG souhaite offrir des solutions bas carbone à sa clientèle et l'inciter à utiliser des énergies renouvelables. L'entreprise poursuit un double objectif: pour les réseaux thermiques, faire en sorte qu'environ 80% de sa clientèle dispose, en 2030, d'une part de renouvelable dans son approvisionnement. Pour le gaz, cet objectif se monte à 14%.

En 2025, 67% des clients connectés à un réseau de chaleur à distance ont disposé d'une part d'énergie renouvelable ou de récupération, provenant principalement de l'usine de valorisation des déchets des Cheneviers (62% en 2024). L'offre d'énergie verte dans les réseaux de chauffage à distance est appelée à augmenter, grâce aux sources d'énergies précédemment évoquées.

En ce qui concerne le gaz, la part de renouvelable produite localement est encore marginale. Le biogaz disponible, vendu dans le cadre de la gamme Vitale, est surtout acheté par des propriétaires de villas et des régies d'immeubles résidentiels. Son potentiel de développement (notamment à la STEP d'Aire et dans le futur complexe Pôlebio de valorisation des déchets verts) permettra

d'augmenter la part des consommateurs souhaitant utiliser du biogaz. Ils sont aujourd'hui 11% à le faire.

Valoriser les rejets industriels

Certaines machines et installations de SIG génèrent accessoirement de la chaleur qui n'était, jusqu'à présent, pas systématiquement exploitée. C'est le cas des moteurs, des transformateurs électriques ou des fumées issues de l'incinération des déchets. Cette chaleur, dite « fatale », représente un gisement potentiel d'énergie à exploiter. SIG a commencé à établir une cartographie des sites dont les rejets industriels sont susceptibles d'être utilisés, et compte désormais les valoriser. Le potentiel pourrait atteindre 200 GWh à l'horizon 2030.

Deux importants projets de récupération de chaleur sont au programme. Le premier consiste à récupérer la chaleur des eaux usées arrivant à la station d'épuration d'Aïre (STEP), ce qui devrait fournir près de 140 GWh par an. Ce projet s'insère dans le vaste chantier de modernisation de cette STEP dont les travaux sont en cours. L'autre projet vise à récupérer la chaleur des fumées de l'usine d'incinération des Cheneviers.

Ces deux projets de récupération ne sont pas attendus avant la fin de la décennie. D'autres actions, plus modestes, ont déjà été mises en oeuvre. À la station d'épuration de Villette, les bâtiments sont chauffés depuis 2024 par la chaleur extraite lors du traitement des eaux usées. Plusieurs postes électriques sont aussi équipés de système de récupération de chaleur.



Une nouvelle passerelle sur le Rhône

La construction d'une nouvelle passerelle sur le Rhône a démarré en automne 2025, à la hauteur de la presqu'île d'Aïre. Ouvrage d'abord destiné aux piétons et aux vélos, il représente aussi un élément-clé pour SIG puisqu'il sera le point de passage de plusieurs réseaux importants. En matière de chaleur à distance, cette passerelle permettra d'alimenter la rive gauche, notamment le futur quartier des Cherpines, par la chaleur fournie par la station d'épuration d'Aïre, une fois sa modernisation achevée.



Images de synthèse

Dans le sens contraire, les eaux usées d'une partie de la rive gauche y seront collectées pour rejoindre cette même station d'épuration. Enfin, le réseau électrique empruntera également ce passage pour enjamber le Rhône. Ce projet a été conçu en étroite collaboration avec les communes d'Onex et de Vernier qui le financent partiellement. L'ouvrage devrait être mis en service à partir de 2029.



Un défi technique au centre-ville

Le déploiement du réseau GeniLac au centre de la ville fait parfois appel à des techniques de construction inédites et complexes. C'est le cas par exemple du tronçon qui relie le Rhône, à la hauteur du Bâtiment des Forces Motrices, au futur quartier Praille-Acacias-Vernets (PAV). Dans le cadre de la pose de tuyaux de 1.20 de diamètre, l'option de fouilles à ciel ouvert le long de la rue des Bains a été écartée en raison d'un sous-sol déjà très encombré et d'un trop fort impact sur le trafic. C'est donc la solution d'un forage par microtunnelier qui a été retenue avec un triple défi : percer une galerie sur 950 mètres, épouser la courbure de la rue des Bains et éviter les obstacles dans le terrain, tels que les ancrages des fondations d'immeubles alentours, en s'enfonçant à une profondeur d'une vingtaine de mètres. L'opération a nécessité de creuser un grand puits étanche dans lequel le microtunnelier a été introduit jusqu'à la profondeur du forage. Le microtunnelier est un cylindre de 2,20 mètres dont la tête est dotée d'une roue armée de lames qui fore le sol par rotation. Les déblais sont évacués après avoir été mélangés à un liquide pour être aspirés vers la sortie. Ce liquide injecté sous pression au niveau du forage permet également de maîtriser le risque de tassements

et de désordres structuraux en surface. Le microtunnelier est poussé par des tubes de béton qui sont emboîtés les uns derrière les autres au fil de l'avancée du forage. Ces tubes ont formé la galerie dans laquelle seront posées les conduites proprement dites du réseau GeniLac. A l'extrémité du forage, un autre puits a été creusé pour extraire le microtunnelier. Faute de place dans un quartier très dense, ce puits a été réalisé directement dans le lit du Rhône, à l'intérieur d'une enceinte de palplanches. Ce forage, qui a représenté de très nombreux défis techniques, s'est déroulé sur trois mois, à raison d'une avancée moyenne d'environ 18 mètres par jour. Un autre forage a permis de traverser l'Arve, à une profondeur d'environ quatre mètres sous le fond de la rivière. Une fois les travaux terminés, l'eau du lac sera acheminée par une conduite sous-lacustre jusqu'à la galerie, puis sera raccordé à un échangeur thermique situé dans le nouveau quartier de l'ancienne caserne des Vernets. Ce dispositif permettra d'alimenter en chaud et en froid le secteur Praille-Acacias-Vernets.

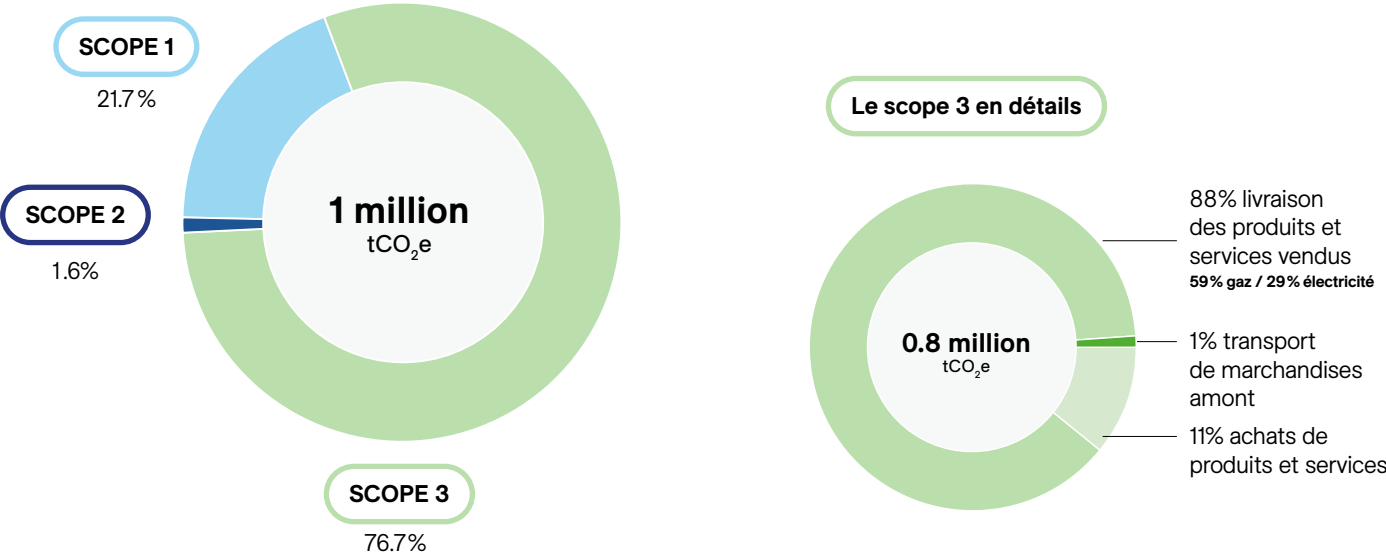


Bilan des émissions de gaz à effet de serre*

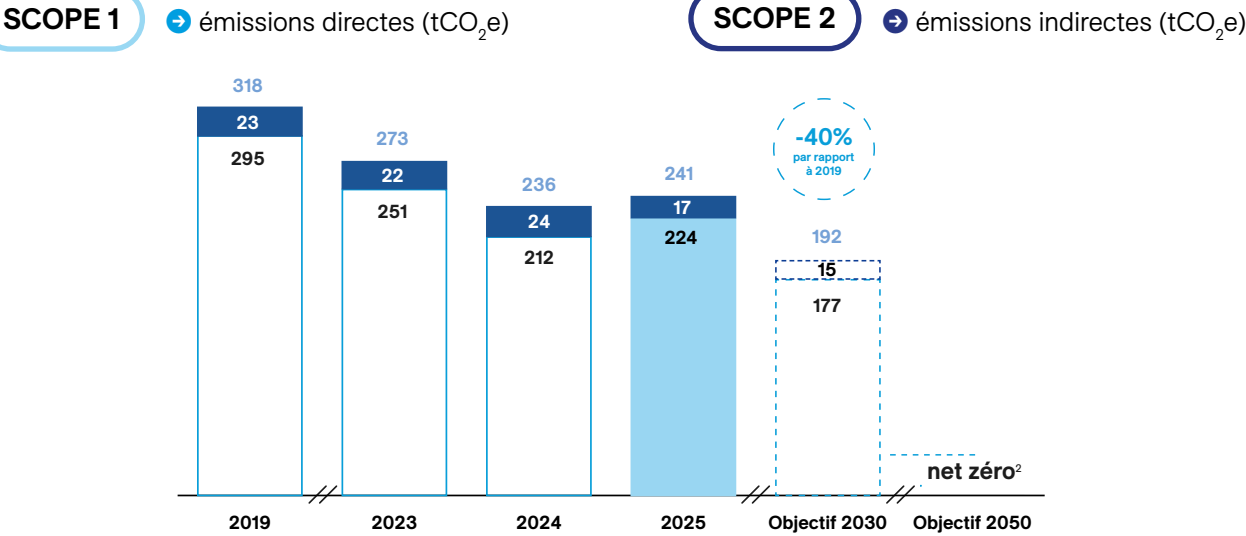
Les émissions de SIG par périmètre

SIG** émet 1'044'200 tonnes de gaz à effet de serre (GES) par année. Plus des deux tiers de ces émissions sont générés par les livraisons à sa clientèle de gaz, d'électricité et de chaleur.

Répartition des émissions totales



* Terme préféré à celui de bilan carbone.
** SIG sans ses participations.
*** Protocole international visant à établir des règles pour définir les émissions de gaz à effet de serre (ghgprotocol.org).



Répartition du SCOPE 1		Répartition du SCOPE 2	
Incinération des déchets	114'000	Postes électriques	6'700
Chaufferie à gaz	73'000	Eau potable et gaz	3'600
Traitement des eaux usées	26'000	Thermique	3'100
Pertes dans le réseau gaz	10'000	Eaux usées	2'900
Autres (notamment les véhicules)	1'000	Autres	900
Total	224'000	Total	17'200
Total Scope 1 + Scope 2		241'200	

Le **scope 1** englobe les émissions directes de SIG, c'est-à-dire les émissions produites par des installations dont SIG a le contrôle opérationnel. Il s'élève à 224'000 tCO₂e, en légère hausse par rapport à 2024. La principale source d'émissions provient de l'incinération des déchets à l'usine des Cheneviers, avec 114'000 tCO₂e, soit 11'000 tonnes de plus qu'en 2024. Ces émissions sont proportionnelles au volume des déchets incinérés, qui dépend lui-même de la production de déchets de la population et des entreprises genevoises. La deuxième source d'émissions provient de la production de chaleur issue de chaudières à gaz et destinée au réseau de chaleur à distance. Ces émissions s'élèvent à 73'000 tCO₂e, en très légère hausse par rapport à 2024.

Le troisième poste important émane du traitement de l'azote des eaux usées dans les stations d'épuration. Un changement des installations en 2023-2024 a permis de fortement réduire ces émissions de 87'000 tCO₂e en 2022 à 26'000 tCO₂e en 2025. Le **scope 1** intègre d'autres sources d'émissions, telles que la consommation des véhicules de l'entreprise ou les fuites de son réseau de

gaz. La réduction des émissions de ce périmètre est un enjeu prioritaire et fait l'objet du quatrième engagement (lire en page 22).

Le **scope 2** est relatif à la consommation électrique de SIG pour ses besoins industriels et administratifs. En tant que tel, consommer de l'électricité ne produit pas de CO₂. C'est sa production qui en génère. Pour calculer ces émissions, SIG applique depuis 2025 la méthode dite «location-based». Celle-ci retient un facteur d'émission unique pour toute l'électricité consommée par l'entreprise correspondant au mix moyen du réseau suisse. Ce facteur d'émission, jusqu'alors fixé à 125* gCO₂e/kWh, se situe désormais à 91 gCO₂e/kWh selon les directives de la feuille de route zéro net de l'Office fédéral de l'environnement d'émission. En raison de ce changement de facteur, en 2025, les émissions se sont élevées à 17'000 tCO₂e, contre 24'000 tonnes en 2024. À noter que jusqu'en 2024, SIG utilisait une méthode mixte qui tenait compte de sa production propre, surtout d'origine hydraulique et donc à faibles émissions. L'utilisation de la méthode «location-based» a nécessité de recalculer tous les chiffres antérieurs à 2025.

Par ailleurs, selon le Greenhouse gas protocol, les émissions du **scope 2** devraient aussi être calculées selon la méthode dite «market-based», qui tient compte des garanties d'origine de chaque kilowattheure acheté. Selon cette approche, les émissions de SIG s'élèveraient à 3'000 tCO₂e, en raison de la qualité écologique élevée de l'électricité achetée par SIG. Cette méthode n'est toutefois pas retenue dans ce rapport, l'entreprise préférant publier ses émissions selon l'approche «location-based», un choix recommandé notamment par le guide RSE du secrétariat à l'économie (SECO) ainsi que par Suisseenergie.

Les efforts réalisés par SIG pour contenir sa consommation électrique font l'objet du cinquième engagement du présent rapport (lire en page 23). Pour les scopes 1 et 2, SIG vise pour 2030 une réduction de ses émissions de 40% par rapport à 2019.

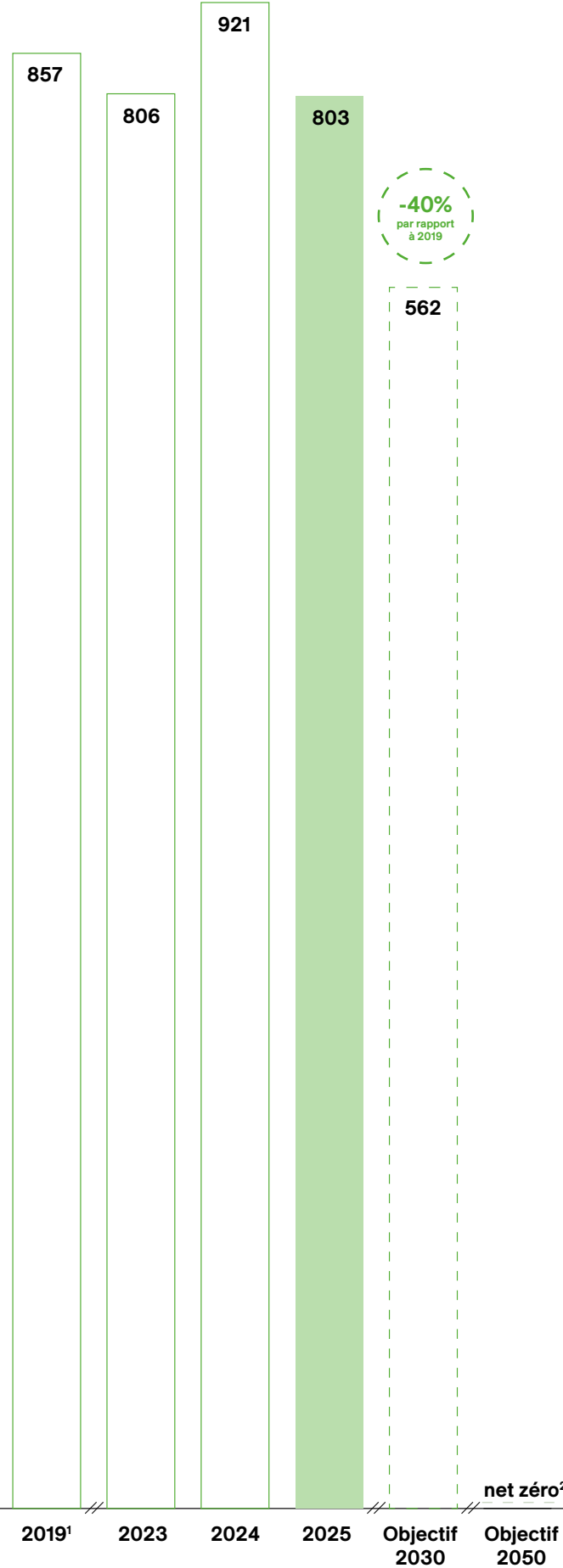
* Base de données KBOB (Ökobilanzdaten im Baubereich) de la Confédération.
** Feuille de route net zéro

SCOPE 3 → émissions indirectes

Le **scope 3** englobe toutes les émissions indirectes de GES provenant des activités d’une entreprise. Ce périmètre représente 80 % du bilan de l’entreprise et s’établit à 803’000 tCO₂e. Le poste le plus important est constitué par le gaz vendu par SIG à ses clients. Il représente 476’000 tCO₂e, un niveau stable par rapport à 2024. Les ventes d’électricité représentent quant à elles 229’000 tCO₂e, en forte baisse par rapport à 2024 (313 000 tCO₂), en raison d’une nouvelle valeur d’émission attribuée au mix électrique suisse (voir scope 2). Pour réduire les émissions du scope 3, deux mesures sont jugées prioritaires: l’accélération de la production d’énergies locales et non-fossiles ainsi que la fourniture de solutions bas carbone. Elles font l’objet des sixième et septième engagements (lire en pages 26 et 29).

¹ La base 2019 a été révisée en 2024 suite à l’identification de nouvelles émissions, ainsi qu’aux adaptations des facteurs d’émissions et des pouvoirs de réchauffement de certains gaz à effet de serre.
² L’objectif « net zéro » visé en 2050 nécessitera la compensation ou le stockage des émissions incompressibles émises par SIG.

Répartition du SCOPE 3	
Livraison de gaz	476’000
Distribution d’électricité	229’000
Achats de matériel et services	87’000
Transport de marchandises	7’000
Autres (mobilité collaborateurs, etc)	4’000
Total	803’000



⚠ Avertissement sur les données
Il peut arriver que certains chiffres, pour une année donnée, ne soient pas identiques d’un rapport à l’autre. Ces ajustements s’expliquent par un changement méthodologique dans la construction de la donnée et peut entraîner un ajustement, comme cela a été le cas pour le scope 2 et le scope 3. Ces changements sont en principe annoncés, sauf pour les cas mineurs.

Les besoins en chaleur, en gaz et en électricité de la population et des entreprises genevoises représentent plus des deux tiers des émissions de gaz à effet de serre de SIG.

Une gouvernance au service de la stratégie

La gouvernance

La nouvelle stratégie de SIG, adoptée en 2024, a servi de référence à une nouvelle organisation mise en place en 2025. Cette dernière doit permettre de mieux répondre aux missions de l'entreprise et à son caractère industriel.

Les missions et les activités de SIG sont définies par la Constitution genevoise ainsi que par différentes lois, dont celle sur l'organisation des Services industriels de Genève. Plusieurs politiques publiques cantonales lui assignent également des tâches. C'est le cas notamment du Plan directeur de l'énergie, qui attribue à SIG le rôle de « bras industriel de la politique énergétique cantonale », ou encore de la Convention d'objectifs signée entre l'Etat de Genève et SIG.

Une nouvelle stratégie
Compte tenu de ce cadre fixé par les autorités politiques, l'entreprise s'est dotée à la fin de l'année 2024 d'une nouvelle stratégie, validée par le Conseil d'administration. Ce document réaffirme l'importance des activités historiques de SIG, tout en mettant l'accent sur les principales priorités de l'entreprise.

Ces priorités sont au nombre de quatre. SIG confirme d'abord son rôle d'entreprise de proximité et l'importance qu'elle accorde à la satisfaction de sa clientèle. Elle réaffirme ensuite ses priorités industrielles qui consistent notamment à développer la production d'énergies thermiques renouvelables, à construire le réseau qui distribuera ces énergies ainsi qu'à faciliter l'augmentation de la

capacité de production d'électricité d'origine photovoltaïque. Par ailleurs, l'entreprise doit maintenir un haut niveau de compétences techniques et transmettre sa culture d'entreprise dans un contexte où près de la moitié de son personnel sera renouvelée ces prochaines années à la suite de départs à la retraite. Enfin, compte tenu du très ambitieux programme d'investissements en cours, et de l'exemplarité requise en tant qu'entreprise de service public, SIG doit gérer ses finances de manière rigoureuse et transparente.

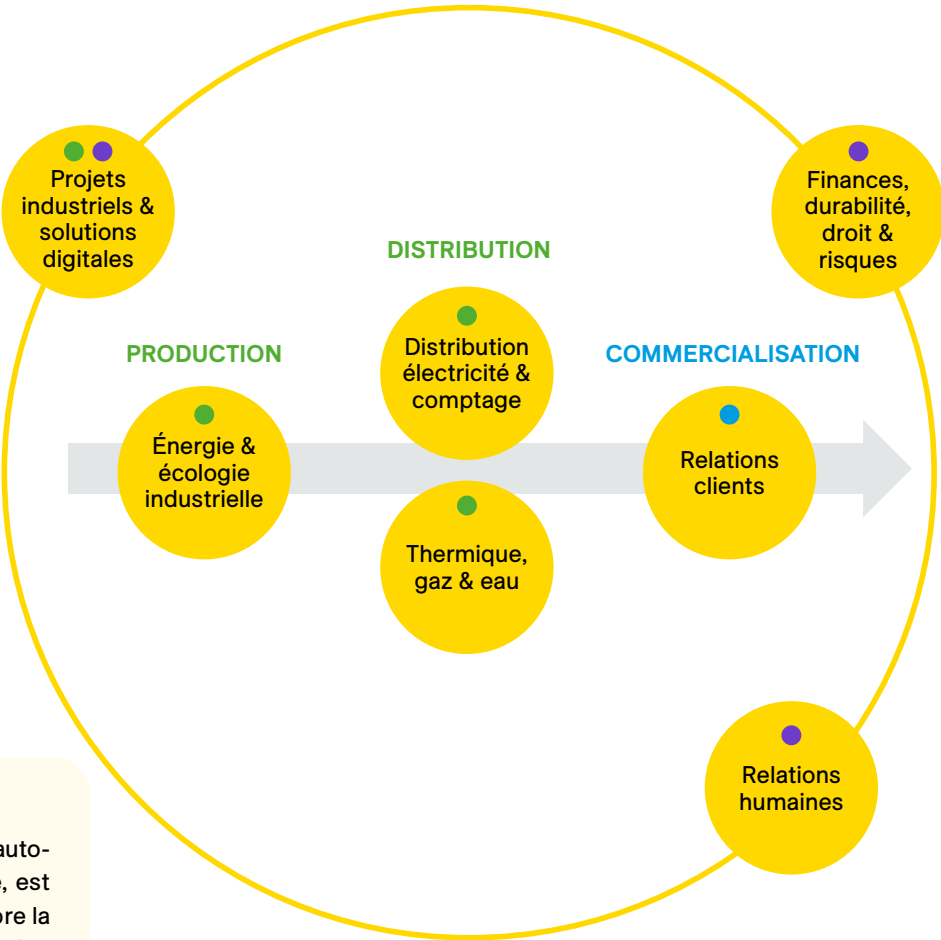
Entreprise réorganisée
Cette stratégie a servi de référence à la nouvelle organisation de l'entreprise qui s'est mise en place courant 2025. Cette dernière renforce le caractère industriel de SIG et doit permettre de mieux répondre à ses missions. L'organisation reflète la chaîne de valeur de SIG, de la production à la fourniture de services essentiels, en passant par les réseaux de distribution, avec le support essentiel des directions transverses.

Scannez ce code pour découvrir la stratégie de SIG



L'organisation s'aligne sur la chaîne de valeur

- Directions industrielles
- Direction clients
- Directions transverses



Les organes de gouvernance

Le Conseil d'administration (CA), autorité de surveillance de l'entreprise, est garant de la mission de SIG. Il élabore la stratégie, valide le plan d'affaires à cinq ans, contrôle le fonctionnement global de l'entreprise et exerce la surveillance de la Direction générale. Le CA est composé de 24 membres, élus pour cinq ans et représentant les propriétaires de l'entreprise, à savoir le Canton à hauteur de 55 %, la Ville de Genève (30 %) et les quarante-quatre autres communes (15 %). Le personnel de l'entreprise est également représenté et dispose de quatre sièges. Le CA se réunit une vingtaine de fois par année. Trois comités l'appuient: le Comité Stratégie et Bureau, le Comité Audit et Risques ainsi que le Comité Nominations et Rémunérations.

La Direction générale exerce des activités dans cinq domaines principaux: orientation, planification, mise en œuvre, contrôle et amélioration. Elle est présidée par une directrice générale et compte sept directrices exécutives et directeurs exécutifs. Leur nomination est validée par le Conseil d'administration puis soumise à l'approbation du Conseil d'Etat.

Le pilotage du Rapport de gestion et de durabilité

SIG a constitué un Comité RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) chargé de la rédaction du Rapport de gestion et de durabilité. Il collecte les informations relatives aux objectifs du rapport, s'assure de leur validité et rédige le rapport. Ce comité est directement rattaché à la Directrice générale adjointe. Le Rapport est préavisé par la Direction générale puis validé par le Conseil d'administration.

Scannez ce code pour découvrir l'organisation de SIG



La Direction générale



→ **VÉRONIQUE
ATHANÉ RYSER**

Directrice générale
(depuis 2024)

Représentations
ASIG (Association Suisse
de l'Industrie Gazière)



→ **CÉLINE
GAUDERLOT**

Directrice générale adjointe
(depuis juillet 2025)

Finances
(depuis 2015)

Représentations
EOS Holding SA
CADIOM SA



→ **VIRGINIE
FORTUN**

Distribution Electricité et
Comptage A.I
(depuis 2025)

Projets Industriels et Solutions
Digitales
(depuis 2025)



→ **THIERRY
GAUDREAU**

Énergie et Écologie industrielle
(depuis 2025)

Représentations
Arenamet SA
PôleBio Energies SA



→ **LAURENT
MINEAU**

Relations clients
(depuis 2025)



→ **CLIFF
MOESCHING**

Thermique, Gaz et Eau
(depuis 2025)



→ **ROBERT
MONIN**

Relations humaines
(depuis 2013)

Représentations
CAP Prévoyance
Swisspower AG



→ **ALAIN
ZBINDEN**

Droit, Achats et Risques
(depuis 2008)
Directeur général adjoint
(jusqu'à juillet 2025)

Représentations
SFMCP SA
CGC Holding SA (et ses filiales)

● **Changements à la Direction générale**
Plusieurs changements sont intervenus à la Direction générale durant l'année 2025. Clara Millard Dereudre, Gilles Garazi et Vincent Collignon ont quitté leur fonction. Quatre nouveaux membres ont rejoint la Direction générale: Virginie Fortun, Cliff Moesching, Laurent Mineau et Thierry Gaudreau.



Le Conseil d'administration

								
Nom	 ROBERT CRAMER Président	 JULIE UDRY Vice présidente	 BÉATRICE STÜCKELBERG VIJVERBERG	 LAURA HEYMANN-SALMON	 MARC RÄDLER	 SYLVIA LEUENBERGER	 AMANDA GAVILANES	 CYRIL NOBS
Représente	Conseil d'Etat Président du CSB	Grand Conseil	Conseil d'Etat (avec voix consultative)	Conseil d'Etat Présidente du CNR	Conseil d'Etat Président du CAR	Conseil d'Etat	Grand Conseil	Grand Conseil
Membre depuis	2024	2023	2018	2024	2024	2018	2024	2024
								
Nom	 NICOLAS PIVIN	 FARID SAFI	 FLORENCE SCHURCH	 HUGO ZBINDEN	 MARJORIE DE CHASTONAY	 FLORIAN MARTENOT	 PHILIPPE MEYER DE STADELHOFEN	 PIERRE-LOUIS SCHMITT
Représente	Grand Conseil	Grand Conseil	Grand Conseil	Grand Conseil	Ville de Genève	Ville de Genève	Ville de Genève	Ville de Genève
Membre depuis	2024	2024	2024	2014	2025	2024	2024	2024
								
Nom	 MARIE-PIERRE THEUBET	 MATHIAS BUSCHBECK	 FLORIAN GROSS	 MARYAM YUNUS EBENER	 JÉRÔME CUSIN-ROLLET	 LUCIE MATTHEY DE L'ENDROIT	 VÉRONIQUE TANERG HENNEBERG	 YVES WARPELIN
Représente	Ville de Genève	Communes	Communes	Communes	Personnel SIG	Personnel SIG	Personnel SIG	Personnel SIG
Membre depuis	2022	2024	2024	2020	2022	2023	2024	2016

Contact

Robert Cramer
Président

Véronique Athané Ryser
Directrice générale

Céline Gauderlot
Directrice générale adjointe
Directrice exécutive Finances,
Durabilité, Droit et Risques

Isabelle Dupont-Zamperini
Relations publiques
Porte-parole de SIG
isabelle.dupont-zamperini@sig-ge.ch



Adresse

Chemin du Château-Bloch 2,
1219 Lignon

Service clients SIG

Tél. 0844 800 808
(gratuit depuis la Suisse)

Impressum

Couverture

Barrage de Verbois

Crédits images

Niels Ackermann, Olivier Bain,
Aurélien Bergot, Magali Girardin,
Loïc Herin, Jay Louvion,
François Martin, Pierre Vallier

Réalisation

SIG

Impression

Imprimé par SIG
sur papier Refutura
100 % recyclé

